



WASZKIEWCZ Gilbert

21 ans

Né le 7 novembre 1936 à Évreux

Domicilié à Évreux

Étudiant

Célibataire

Médaille militaire à titre posthume

Croix de la Valeur militaire avec palme

Mort pour la France

1958



Du 23 au 26 octobre 1956, Gilbert Waszkiewicz participe aux opérations de sélection du centre 1. Appelé à l'activité le 5 janvier 1957, il est affecté au 4^e régiment de tirailleurs marocains. Il rejoint sa garnison à Donaueschingen en Allemagne de l'Ouest. Il est dirigé au bataillon de Reutlingen pour suivre sa formation militaire. Le 10 mai 1957, il est muté au 3^e bataillon du 4^e régiment de tirailleurs marocains. Le 1^{er} février 1958, promu première classe, il passe dans l'infanterie. Le 16 mars, il débarque à Alger où il gagne le 1^{er} bataillon du **2^e régiment d'infanterie**¹.

Dans la fratrie de sept enfants, il est le premier des garçons à partir en Algérie. Ses deux frères le suivent de peu.

Le 31 mars 1958, vers 16 h 30, la 3^e compagnie du 1^{er} bataillon mène une opération de ratissage dans le massif forestier de Bougaouden. Pris sous le feu d'éléments rebelles, Gilbert Waszkiewicz décède au combat.

Le 14 mai, ses obsèques religieuses sont célébrées en la cathédrale Notre-Dame d'Évreux. Il repose dans le carré militaire du cimetière de la Madeleine à Évreux.

Inscrit sur la plaque commémorative aux morts pour la France de la guerre d'Algérie de l'hôtel de ville d'Évreux.

Médaille militaire attribuée suite à cette citation :

« Soldat dynamique et très courageux, le 31 mars 1958, dans le massif du Bougaouden (secteur d'Aumale) au cours d'une mission hélicoptérée, s'est portée volontaire pour faire partie de la première vague. À peine déposé au sol, sous un feu très violent, s'est lancé de suite à l'assaut des positions adverses entraînant ses camarades par son exemple. A été grièvement atteint au moment où il arrivait sur les emplacements rebelles. Est décédé des suites de ses blessures². »

¹ SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, ESS, matricule 56-270-1828.

² *idem*, décret du 24 octobre 1958 publié au JO le 30 octobre 1958.